



# TRACT AUX CHEMINOT·ES

Paris, le 21 mai 2026

## ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL : MÊMES DROITS, MÊMES GARANTIES POUR TOUS !

**Les fédérations  
syndicales  
sont pleinement  
engagées  
dans un processus  
de mobilisation unitaire  
visant à garantir  
à TOUS les cheminots  
les mêmes droits dans  
toutes les entreprises  
du Groupe, filiales  
comprises.**

**Elles appellent les  
cheminot-es à agir par  
la grève le 10 juin  
prochain !**

**NOTRE TEMPS DE REPOS N'EST PAS À VENDRE !  
LA SÉCURITÉ DOIT ÊTRE PRÉSERVÉE !**

Le temps de travail, sa durée et son organisation ne peuvent être regardés sous le seul prisme de la productivité et de la rentabilité. Les exigences fortes du système ferroviaire, et notamment la sécurité, exigent au contraire une réglementation du travail unifiée et de haut niveau.

L'ouverture à la concurrence par lots successifs, à l'appui d'une stratégie assumée de filialisation par la direction de la SNCF, lui offre l'opportunité de s'attaquer à nos vies et à nos temps de repos et de loisirs, filiale par filiale, et selon des modalités différenciées selon les caractéristiques de chaque marché ou lot remporté...

**NOUS NE LAISSERONS PAS FAIRE !**

En amont d'une table ronde, la Direction de la SA Voyageurs, en pointe dans l'offensive contre les droits, avait indiqué vouloir activer les leviers de productivité suivants :

- **L'amplitude maximale de journées de service** = perspective de journées de service à rallonge, une densification du travail et un risque de baisse de vigilance et de fatigue accrue, notamment en cas de prise de service tôt le matin ou de travail de nuit.
- **Allongement du temps de travail effectif** = couplé à une hausse de l'amplitude des journées de service. C'est une fuite en avant pour rendre chaque journée plus productive en éliminant les « temps morts » et en resserrant les roulements à l'extrême.
- **Pause repas** = un casse-croûte en cabine de conduite et ça roule, tout en maintenant la vigilance, remise en cause des locaux de coupure des ASCT ?
- **Repos journalier à résidence réduit** = moins de temps libre, de loisirs, un temps de récupération plus court et une fatigue qui s'accumule.
- **Repos simples/repos doubles** = le repos double est-il devenu un luxe superflu ?
- **Nombre de dimanches** = une vie sociale et familiale empêchée.
- **Régime roulants** = casse et sédentarisation du métier d'ASCT, suppression des RHR et exploitation en navette pour les ADC (remise en cause pure et simple du titre I).
- **Prise de service délocalisée** = le lieu de prise de service s'ajuste aux besoins de l'employeur, les temps de trajet sont à la charge du salarié et aucun temps dédié à la prise de connaissance de consignes ou règlements.

Le respect de la réglementation du travail est un impératif. STOP aux commandes dérogatoires par la remise en cause du nombre de repos doubles, notamment pour les agents de réserve, par des commandes réalisées pendant les repos ou congés, par des logiciels de commande divers et variés tournés vers une productivité outrancière.... **Les Directions d'entreprises et le patronat n'en ont jamais assez !**

**LE 10 JUIN,  
METTONS UN COUP D'ARRÊT  
À CEUX QUI VEULENT NOUS RENVOYER AU 19<sup>e</sup> SIÈCLE !**

**TOUS ET TOUTES EN GRÈVE !**